



Externalisation des services publics : quelles conséquences pour l'emploi et les apprentissages ?

Interpellation – 2 juin 2016

L'externalisation des services publics se poursuit à un rythme rapide et concerne l'ensemble des prestataires de services. Swisscom a récemment indiqué envisager l'externalisation de ses centres d'appel dans le cadre d'une plus large restructuration de ses activités. La Poste avait annoncé en septembre 2015 renoncer à poursuivre l'exploitation de sa propre flotte de camions de plus de 3,5 tonnes, après avoir indiqué son intention d'augmenter son offre commerciale dans l'e-commerce par la distribution de colis le dimanche via des services de taxis privés. Les CFF ont décidé d'externaliser en 2016 à des prestataires externes le secteur des examens médicaux d'aptitude des cheminots exigés par l'Office fédéral des transports et qui faisait partie de leur service médical intégré.

On constate ainsi que les services publics de la Confédération font un appel de plus en plus fréquent à des sous-traitants ou décident de céder certaines de leurs activités d'ordre public à des prestataires externes.

Je demande donc au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Combien de licenciements ont été causés par cette stratégie d'externalisation au sein de Swisscom, de la Poste et des CFF depuis leur transformation en société anonyme de droit public ? Dans quelle mesure cette stratégie a un impact sur le nombre et la qualité des emplois offerts dans ces entreprises ?
2. Dans quelle mesure cette stratégie d'externalisation par la sous-traitance et la vente a contribué à restreindre l'offre de places d'apprentissage offerte au sein des services publics ?
3. Quel est l'impact sur les conditions de travail et les salaires des employés (p.ex. la différence entre un employé postal et un vendeur dans une agence) ?